

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	22

Date de la Convocation  
05/03/2025

Date d'affichage  
05/03/2025

OBJET

SUBVENTION CSCJP –  
distribution lettre des habitants du  
Pré des Saules

Séance du 13 Mars 2025 \_\_\_\_\_

L'an Deux Mil Vingt Cinq \_\_\_\_\_

Et le treize mars \_\_\_\_\_

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire.**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D. - BOURDONNAY C - PERDRIX T. - DE MATOS C. - MOREIRA J. - LADRE R.

Absents : HASSOUN K. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A. - BUFFAUT C.

Excusé : ARMETTA C.

Procuration est donnée par M. BARBIER. à D. MILLET.  
Procuration est donnée par Y. YILMAZ à V. RAVET  
Procuration est donnée par F. RHODET à M. FRATTER.

Secrétaire de Séance : Claude BOURDONNAY

Rapporteur : H. PICHON

La Mairie confie généralement la distribution de la lettre d'information aux habitants du Pré des Saules au centre social. (*plaquettes QUATRE PAGES sur l'évolution du quartier du Pré des Saules*)

Les jeunes encadrés par les animateurs du Centre réalisent cette Mission, 2 fois par an.

Afin de les dédommager et de leur permettre de participer à des actions du Centre Social et Culturel J. Prévert, Monsieur Hervé PICHON propose de verser la somme de **200 €** au Centre Social et Culturel à chaque distribution.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ACCEPTTE de verser une subvention exceptionnelle de **200 €** au Centre Social et Culturel Jacques Prévert, en contrepartie de l'organisation de chaque distribution. (2 par an)

DECIDE que cette somme sera prise au compte 6574 du BP 2025, et sera versée après réalisation.

Le Secrétaire  
C. BOURDONNAY

Le Maire,  
Véronique RAVET

